

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 9 NOVEMBRE 2021  
COMPTE RENDU**



**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

A la suite d'un incident technique, la convocation et l'ordre du jour du Conseil municipal prévu ce soir, mardi 2 novembre à 17h, n'ont pu être délivrés dans le délai requis à l'ensemble des conseillers municipaux.

En conséquence, la séance d'aujourd'hui est annulée et reportée.

Vous êtes conviés au prochain Conseil municipal qui se tiendra le :

**MARDI 9 NOVEMBRE 2021 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE**

Le 02 novembre 2021

LE MAIRE

Olivier HOARAU

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 5 octobre 2021 P. 001
2. Rapport annuel de situation en matière d'égalité femmes-hommes - Année 2021 P. 021
3. Orientations budgétaires 2022 P. 062
4. Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » P. 149
5. Développement et valorisation des archives communales – Demande de subvention 2021 P. 156
6. Labellisation en Scène de musiques actuelles (SMAC) du Kabardock – Convention pluriannuelle d'objectifs et multi-partenariale 2021– 2024 P. 157
7. Construction de l'École d'Architecture de La Réunion – 1<sup>ère</sup> phase du Pôle d'Aménagement et de Construction Durables – Approbation du nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération P. 454
8. Avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » - Passage à la phase de déploiement P. 456
9. PRU Centre ville – RHI multi sites - opération « Duplex – 48 PLS » - Demande de garantie d'emprunt de la SIDR P. 492
10. Prorogation du délai de réalisation des cessions d'unités foncières au profit des familles recensées ou identifiées dans le cadre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre « RHI Epuisement » P. 531
11. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations – Année 2021 P. 536
12. Appel à projets 2022 en direction des associations et des établissements publics – Avances de subventions P. 538
13. Convention triennale 2022-2024 – Ville/FIPHEP P. 540
14. Zone d'activités les Tamarins - Cession de la parcelle BL 255 - Lot n° 2 à la société Sarl Promo-Flex - modification de l'identité juridique de l'acquéreur P. 549
15. Vente des parts sociales de la BRED P. 560
16. Créances irrécouvrables et admission en non-valeur pour l'exercice 2021 P. 561
17. Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres P. 571

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**, le mardi neuf novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint à 17h09 (affaire n° 2021-134), Mmes Firose Gador et Patricia Fimar à 17h09 (affaire n° 2021-134), M. Didier Amachalla à 17h10 (affaire n° 2021-134), Mme Claudette Clain Maillot à 17h16 (affaire n° 2021-136), M. Jean-Claude Adois à 17h25 (affaire n° 2021-137), M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint à 17h31 (affaire n° 2021-137).

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

\*\*\*\*\*

M. Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour, une motion relative à la réforme de la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Affaire n°2021-134

**1. MOTION RELATIVE À LA RÉFORME DE LA CDPENAF - DEMANDE D'« AVIS SIMPLE » EN LIEU ET PLACE DE L' « AVIS CONFORME »**

**Arrivée de Mmes Firose Gador, Patricia Fimar, MM. Wilfrid Cerveaux et Didier Amachalla.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la motion présentée au Conseil municipal ;

**Article 2 :** de demander à ce que l'avis de la CDPENAF soit un avis simple au même titre que ceux émis en France hexagonale ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-135

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 5 OCTOBRE 2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mmes Firose Gador et Patricia Fimar),*

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 5 octobre 2021 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-136

**3. RAPPORT ANNUEL DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES - ANNEE 2021**

**Arrivée de Mme Claudette Clain Maillot.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré,*

## PREND ACTE

**Article unique** : de la présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la ville de Le Port.

Affaire n°2021-137

### 4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

**Arrivée de MM. Jean-Claude Adois et Mihidoiri Ali.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré ;*

## PREND ACTE

**Article 1** : de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 ;

**Article 2** : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2022 présenté au rapport, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal ;

Affaire n°2021-138

### 5. CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1** : de valider la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » selon les modalités proposées ;

**Article 2** : d'adopter la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » ;

**Article 3** : d'approuver le plan de financement mentionné au rapport ;

**Article 4** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-139

### 6. DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES ARCHIVES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION 2021

## LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le projet de développement des archives communales ;

**Article 2 :** d'approuver le plan de financement afférent :

Action	Objectif	Participation Ville	Participation Etat	Montant total HT
Action n°1 : développement de l'outil d'archivage électronique	Accompagner trois services pilotes (Urbanisme, Finance, Marchés) dans la rédaction des cahiers des charges pour l'archivage électronique.	17 500 €	20 000 €	37 500 €
Action n°2 : numérisation des films historiques (1982 et 1999).	Migrer le contenu des films VHS réalisés à La Réunion dont Le Port vers une version numérique.	3 000 €	5 000 €	8 000 €
Action n°3 : médiation et animation avec le public	Proposer au public scolaire des actions de valorisation autour de la visualisation de films historiques.	1000 €	2 000 €	3000 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 500 €</b>	<b>27 000 €</b>	<b>48 500 €</b>
%		44,3 %	55,7 %	100 %

*\*TVA à la charge de la ville*

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat – DAC La Réunion ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-140

### 7. LABELLISATION EN SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES (SMAC) DU KABARDOCK – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET MULTI-PARTENARIALE 2021– 2024

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** de prendre acte des bilans d'activités 2018-2020 du Kabardock annexés au rapport ;

**Article 2 :** d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et multi-partenariale 2021-2024 et du nouveau projet artistique et culturel annexés au rapport ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-141

**8. CONSTRUCTION DE L'ECOLE D'ARCHITECTURE DE LA REUNION – 1<sup>ERE</sup>  
PHASE DU POLE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DURABLES –  
APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL  
DE L'OPERATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver le montant prévisionnel global de l'opération actualisé à 9 000 000 € HT ;

**Article 2** : d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire à solliciter des financements complémentaires ;

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-142

**9. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DU  
PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » - PASSAGE A LA PHASE DE  
DEPLOIEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mmes Firose Gador et Patricia Fimar),*

**DECIDE**

**Article 1** : de prendre acte de l'avancement du programme « Action Cœur de Ville » de Le Port ;

**Article 2** : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » annexé au rapport ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-143

**10. PRU CENTRE VILLE – RHI MULTI SITES - OPERATION « DUPLEIX – 48 PLS  
» - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SIDR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 880 921 € souscrit par la SIDR auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant total du prêt : 4 880 921 €

<b>Prêt CDC</b>	<b>Montant €</b>	<b>Durée (année)</b>	<b>Taux d'intérêt</b>
PLS PLSDD 2020	3 353 522	40	1,55 %
PLS Foncier	701 432	50	1,55 %
CPLS Complémentaire au PLS 2020	513 967	40	1,55 %
PHB 2.0 tranche 2020	312 000	40	0% (sur 20 ans) et 1.10% (sur 20 ans)

**Article 2 :** de dire que la garantie de la Ville :

- est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ;
- porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

**Article 3 :** de dire que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Le Port, s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SIDR pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

**Article 4 :** de dire que la Commune s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

**Article 5 :** d'autoriser le Maire, propriétaire en titre du fonds loué, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-144

**11. PROROGATION DU DELAI DE REALISATION DES CESSIONS D'UNITES FONCIERES AU PROFIT DES FAMILLES RECENSEES OU IDENTIFIEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE « RHI EPUISEMENT »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DECIDE

**Article 1 :** de proroger le délai de réalisation des ventes aux familles de la RHI identifiées ci-dessous au 30 juin 2023 au plus tard ;

Famille acquéreur identifiée	Références cadastrales	Surface (m <sup>2</sup> )	Produit	Prix de vente HT	Prix du Domaine
Epoux LAYEMAR Mickel Claude et Marie Geneviève	AM 444	320	PTZ	9147€	80 000 €
Epoux ESTHEVE David Et Marie Vanesserie	AM 1536	268	LES	6 860 €	67 000 €
DOUYERE M'Changama	AM 442	245	LES	6 860 €	61 250 €
PERIANAYAGOM – MARY Audrey	AM 1551	572	PTZ	9147 €	143 000€
CERVEAUX Anaïs	AM 1221	251	LES	6 860 €	62 750 €
FLORUS Géraldine	AM 1284	264	PTZ	9147 €	66 000 €

**Article 2 :** de maintenir les autres conditions principales de ces ventes conformément aux termes de la délibération n° 2019-160 du 17 décembre 2019 ci-annexée ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-145

### 12. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

## DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, aux quatre associations et dans les conditions mentionnées au rapport ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-146

### 13. APPEL A PROJETS 2022 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS – AVANCES DE SUBVENTIONS

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Mmes Annick Le Toullec, Jasmine Béton, Catherine Gossard et MM. Wilfrid Cerveaux, Henry Hippolyte ne prennent pas part au vote.**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver, pour l'exercice 2022, l'attribution d'une avance de subvention aux associations et aux établissements publics qui ont perçu plus de 10 000 € en 2021, sans préjuger du montant finalement attribué en 2022 ; cette avance correspond au maximum à 4/12<sup>ème</sup> du montant de la subvention perçue en 2021 ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-147

### **14. CONVENTION TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE LE PORT ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) POUR LA PERIODE 2022/2024**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver les termes de la convention triennale entre la ville de Le Port et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2022 à 2024 annexée au rapport ;

**Article 2 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-148

### **15. ZONE D'ACTIVITES LES TAMARINS - CESSION DE LA PARCELLE BL 255 - LOT N° 2 A LA SOCIETE SARL PROMO-FLEX - MODIFICATION DE L'IDENTITE JURIDIQUE DE L'ACQUEREUR**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Mme Barbara Saminadin s'est absentée de 18h51 à 18h5 et n'a pas pris part au vote.*

*Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mmes Firose Gador et Patricia Fimar),*

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession, en pleine propriété, du lot n° 2 détaché de la parcelle cadastrée BL n° 255, pour une surface de 1 056 m<sup>2</sup>, à la société par actions simplifiées unipersonnelle à

vocation immobilière évoquée au rapport (SASU en cours de création par la holding PARLAT), et ceci en lieu et place de la SARL PROMO-FLEX prévue initialement ;

**Article 2** : de maintenir la réitération authentique de la vente au plus tard le 30 septembre 2022 conformément aux termes de la délibération n° 2021-033 du 02 mars 2021, et par conséquent, de signer une promesse de vente au plus tard le 31 mars 2022 ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-149

## **16. VENTE DES PARTS SOCIALES DE LA BRED**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Mme Barbara Saminadin s'est absentée de 18h51 à 18h5 et n'a pas pris part au vote.*

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la vente à la BRED Banque Populaire des 304 parts sociales au prix de 3 167,68 € ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-150

## **17. CREANCES IRRECOUVRABLES ET ADMISSION EN NON-VALEUR POUR L'EXERCICE 2021**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver l'admission en non-valeur des créances présentées par le Comptable public pour un montant global de 86 234,65 € et liées à la disparition des débiteurs ;

**Article 2** : de constater les créances éteintes liées aux procédures de redressement ou de liquidation judiciaire de sociétés clôturées pour insuffisance d'actifs, pour un montant de 86 461,97 € ;

**Article 3** : de constater les créances éteintes liées aux procédures de traitement de la Commission de surendettement, pour un montant de 27 116,70 € ;

**Article 4** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-151

**18. REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres joint au rapport ;

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

.....  
**Fin de la séance 18 h 57**

Le Maire

  
The image shows the official seal of the Commune du Port, Réunion. The seal is circular and contains the text 'COMMUNE DU PORT' at the top and '97420 REUNION' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff. Overlaid on the seal is a blue ink signature and the name 'Olivier HOARAU' in blue capital letters.